

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DFPE 85** Signature d'une convention passée avec l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" (G.O.S.B.) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement multi accueil de 66 places située 4, rue des Montiboefus (20e).

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission ,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" ayant son siège social 162, rue de Belleville (20e), pour attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 309.153 euros est allouée à l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" (n° tiers astre D01766, n°tiers SIMPA 20264).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2011.

